

Introduction

Michèle Pappalardo

Directrice de cabinet du ministre de la Transition écologique et solidaire

Cette conférence sur la solidarité climatique s'inscrit dans le cadre du Sommet international sur le climat qui s'est tenu le 12 décembre. Ce Sommet a été l'occasion de montrer que la mobilisation de l'ensemble des acteurs s'est amplifiée depuis l'accord international sur le climat lors de la COP21.

Le changement climatique soulève des enjeux de justice et de solidarité, parce qu'il frappe des hommes, des femmes et des enfants qui subissent les conséquences d'un phénomène qu'ils n'ont pas provoqué et qui est lui-même la conséquence d'un mode de développement dont ils n'ont pas profité. Il y a donc une accumulation de conséquences pour des populations qui ne sont pas toujours les mieux « armées » pour y faire face. Cela pose des questions de responsabilité dont on ne peut pas se dédouaner.

Le ministre a souhaité réunir des experts et des représentants de la société civile venant de divers horizons pour croiser les regards sur ce sujet, prendre conscience des enjeux et donner à voir une diversité d'actions solidaires existantes ou en projet.

Concernant la solidarité climatique, trois enjeux majeurs peuvent être évoqués : les migrations climatiques, la précarité énergétique ainsi que les enjeux d'emploi et de formation dans les filières de la transition.

Les migrations climatiques

La question des migrations climatiques est d'actualité et le sera de plus en plus : les déplacements environnementaux affectent déjà presque toute la planète et risquent de s'accroître du fait de la fréquence et de l'intensité croissantes des désastres environnementaux ; ceux-ci déplacent déjà deux fois plus de personnes que les conflits. Au regard de ces enjeux, le ministre a proposé que la France prenne dès 2018 la vice-présidence de la plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes climatiques et, en 2019, la présidence.

Le changement climatique frappe des hommes, des femmes et des enfants qui subissent les conséquences d'un phénomène qu'ils n'ont pas provoqué.

Ces déplacements se font parfois entre pays mais plus fréquemment au sein d'un même pays. Ils sont souvent temporaires mais parfois aussi définitifs. Mais le changement climatique n'est pas seul en cause : la dégradation des terres et des écosystèmes est aussi un facteur essentiel (déforestation, pollution, surpêche, systèmes d'irrigation et pratiques agricoles inadaptés, etc.)

C'est pourquoi les migrations climatiques appellent des réponses très différentes en termes d'accueil aussi bien que la mise en place de mécanismes de prévention, d'adaptation ou de résilience dans les territoires les plus touchés par les événements climatiques extrêmes.

L'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD) doit être pris en considération pour faire progresser la solidarité climatique. Cela passe par la mobilisation de tous et la mise en place ou le renforcement des synergies entre les différentes organisations sur ce sujet. À ce titre, pour la première fois dans le cadre d'une des conventions de Rio, une décision a été adoptée sur le thème des migrations lors de la COP13 sur la désertification, en septembre : elle invite à intégrer la question migratoire dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe et à la promotion de la coopération.



**Les désastres
environnementaux
déplacent déjà deux
fois plus de
personnes que les
conflits.**

La précarité énergétique

Le ministre a présenté en juillet un plan climatique national, dans le cadre de l'appel du Président de la République en faveur de l'Accord de Paris, pour renforcer les engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique en mobilisant l'ensemble de la société et des citoyens.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050, le choix a été fait en France de transférer une part de la fiscalité portant sur le travail vers la fiscalité sur les énergies fossiles. Pour accompagner les Français dans cette évolution le ministre a souhaité aider un certain nombre de ménages, notamment les plus modestes, grâce aux mesures du « paquet solidarité climatique » :

- l'extension, à toute la France, du chèque-énergie pour permettre d'aider 4 millions de ménages aux revenus très modestes à payer leur facture, quelle que soit leur énergie de chauffage;
- transformation en 2019 du crédit d'impôt pour la transition énergétique (financement des travaux d'isolation et des installations de chaleur renouvelable dans les logements) en prime, versée dès les travaux achevés, pour plus de solidarité ;
- mise en place d'une prime pour permettre aux ménages modestes de changer de véhicule pour passer à des véhicules qui consomment moins.

Ces mesures seront renforcées par le plan de rénovation énergétique des bâtiments lancé par Nicolas Hulot et par le ministre de la Cohésion des territoires. L'objectif est d'accélérer la rénovation des bâtiments énergivores et mal isolés en donnant des moyens inédits aux Français pour rénover leurs logements avec une attention particulière pour les ménages modestes. À travers ce plan, les ministres entendent faire de la rénovation énergétique une priorité nationale permettant le changement d'échelle et en s'appuyant sur le principe de solidarité.

Les enjeux d'emploi et de formation dans les filières de la transition

Avec la loi hydrocarbures mettant fin à leur exploitation et la réduction de la consommation d'énergies fossiles, il faut penser ensemble climat et emploi pour que « personne ne reste sur le bord de la route ». La transition écologique peut être une opportunité pour l'économie et pour l'emploi : nouvelles filières porteuses d'emploi, évolution des métiers porteuse de sens pour les salariés, mais les effets du changement climatique entraîneront des bouleversements dans le monde du travail qui nécessiteront la mobilisation de tous pour relever le défi. Les États ne peuvent pas être les seuls à porter les enjeux de la solidarité. Les modèles doivent changer dans les organisations et dans les entreprises, pour intégrer cette mission et participer à l'épanouissement humain.

Il faut penser ensemble climat et emploi pour que personne ne reste sur le bord de la route.

Par ailleurs, le capital humain doit être considéré comme clé de voûte de toute stratégie de développement durable. C'est par l'éducation, l'accompagnement des transitions professionnelles, en particulier pour les individus les plus vulnérables socialement et professionnellement, et par l'investissement dans un système de formation de qualité, que la transition écologique pourra être solidaire.

C'est pourquoi la France a soutenu l'inscription de la « transition juste » dans l'Accord de Paris et le ministère pilote depuis 2009 le plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et territoriaux pour l'extension des emplois verts et décents.

Le ministre a par ailleurs eu l'occasion de s'exprimer devant l'OIT (Organisation internationale du travail) pour produire un cadre stratégique permettant d'aborder la question des compétences vertes, dans le cadre de la « Platform for Advancing Green Human Capital », un partenariat établi à l'initiative du ministère, de l'AFD (Agence française de développement), de l'OIT et de l'UNESCO.

Le ministre soutient par ailleurs l'idée de la création d'une coalition internationale pour la transition juste et souhaite organiser à Paris un colloque pour promouvoir et illustrer, par des exemples de bonnes pratiques, le croisement entre transition écologique, emplois décents et justice sociale.

Le sujet de la solidarité climatique est un grand chantier que le ministre a pris à bras le corps, et pour lequel il sera très à l'écoute de ce qui sera apporté aujourd'hui.

Projection du court-métrage « The bill » de Peter Wedel

Lauréat du festival « Le temps presse »

Ce festival de courts métrages, créé par Marc Obéron en 2010, cherche à sensibiliser un large public aux Objectifs de développement durable. Chaque année, ce sont environ 400 courts-métrages de fiction provenant du monde entier qui sont visionnés.

Synopsis de « The bill » : Trois amis se retrouvent dans un bar et commencent à parler de leurs vies. Les voitures, les vacances, l'énergie et le régime alimentaire représentent un éventail de « péchés climatiques ». Avec l'apparition de la barmaid, le film prend une tournure tout à fait surprenante.

Table ronde 1

Concept et enjeux de la solidarité climatique aux niveaux international et national

JUSTICE CLIMATIQUE MONDIALE

Mary Robinson

Présidente de la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique

Laurence Monnoyer-Smith (LMS), Commissaire générale au développement durable :
Comment situez-vous le concept de justice climatique par rapport aux droits humains fondamentaux?

Nous devons accélérer notre passage aux énergies propres mais l'action pour lutter contre le changement climatique doit se faire dans le respect des droits humains et de l'égalité des sexes. Trop d'erreurs ont été commises avec la mise en place de nouvelles technologies « propres ». Certaines ont privé des populations de leur accès à l'eau ou à des terres, alors même que ces populations ne profitaient pas des progrès technologiques mis en place. Ainsi, au Kenya, la population locale a attaqué en justice l'entreprise qui construit le plus grand parc éolien du pays, l'accusant de violer ses droits à la Terre et de ne pas respecter l'activité de pastoralisme (cheminements du bétail...).

La question du genre est également importante concernant la solidarité climatique : beaucoup de femmes n'ont pas accès à l'éducation et à la formation et ne reçoivent pas assez de financements alors même qu'elles ont un rôle prépondérant dans l'utilisation des ressources naturelles en assurant la plupart des tâches domestiques.

LMS : Comment appréciez-vous aujourd'hui la place donnée à la justice climatique dans les négociations internationales?

Concernant les négociations internationales, il y a eu un énorme changement depuis la COP21. Seule la Bolivie avait mis en œuvre des mesures de justice climatique avant la COP 21. Depuis, la question de la justice climatique s'est amplifiée : la société civile s'en est emparée, avec par exemple, 400 000 personnes qui sont descendues dans la rue à New-York en 2014 pour défendre la justice climatique ; des agences de développement gouvernementales se sont particulièrement emparées de la question.

Mary Robinson rappelle qu'il n'y a pas de porte-parole pour les enfants et petits-enfants dans les systèmes actuels alors que ce sont les plus touchés par la destruction des biens communs.



**L'action pour lutter
contre le changement
climatique doit se faire
dans le respect des
droits humains et de
l'égalité des sexes.**

MIGRATIONS CLIMATIQUES

Claire Ferenbach

Directrice d'Oxfam France

LMS : Quels enjeux ont été mis en évidence par l'étude d'Oxfam international sur les déracinés climatiques ? Quels défis et enjeux de solidarité cela soulève-t-il ? Quelles pistes d'action ?

L'étude sur les déracinés climatiques montre qu'entre 2008 et 2016, les populations des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire faible ont été cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé. En 2016 ce sont plus de 23 millions de personnes qui ont été obligées de se déplacer en raison de la sécheresse ou d'un événement climatique (chiffres très certainement en dessous de la réalité en raison du caractère incomplet des données existantes). Les personnes les plus vulnérables sont les plus touchées et le changement climatique exacerbe les vulnérabilités et augmente les risques de conflits.



Le changement climatique exacerbe les vulnérabilités et augmente les risques de conflits.

Les événements extrêmes ne sont pas les seuls à contraindre aux déplacements : le changement climatique lent et structurel, comme les sécheresses et l'augmentation du niveau de la mer jouent tout autant. De nombreux films sur l'érosion côtière ont ainsi été présentés au Sommet climat pour montrer comment ce phénomène bouleverse tout un système social, affecte les sources de revenus et contraint les personnes à se déplacer pour survivre. Si le réchauffement atteint 2°C, ce sont des territoires où habitent actuellement 280 millions de personnes qui seront immergés.

Trois pistes d'action ont été identifiées :

1. limiter les risques de déplacement en réduisant la pollution climatique mondiale pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5° ;
2. fournir les moyens nécessaires aux personnes touchées pour qu'elles puissent s'adapter aux conséquences du changement climatique ; les crédits d'adaptation de la France représentent aujourd'hui 17% seulement des fonds français alors que l'Accord de Paris vise 50 %. Les annonces du Sommet climat accordant un tiers des fonds à l'adaptation apparaissent insuffisantes ;
3. gérer les personnes contraintes aux déplacements en soutenant des stratégies qui garantissent leur dignité et leur sécurité. Deux pactes mondiaux sont actuellement en discussion sur ce point : l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'autre sur les réfugiés. Il y a notamment un vide juridique pour les déplacés, qu'il faut combler.

CLIMAT ET EVOLUTION DU TRAVAIL DANS LA SOCIETE

Vic van Vuuren

Directeur du Département des entreprises du Bureau international du travail (Organisation internationale du travail)

LMS : En quoi le changement climatique impacte-t-il le travail ? Pouvez-vous nous parler des enjeux de transition juste que vous portez notamment à travers votre programme d'initiative verte ?

Deux des grands défis du monde actuel sont l'injustice sociale et le changement climatique qui sont intrinsèquement liés.

L'un des objectifs de l'OIT est de faire avancer la question des emplois verts. Nous devons créer des emplois verts qui soient décents. Quelques emplois vont être perdus, d'autres seront transformés, mais 60 millions d'emplois supplémentaires pourraient être créés. Comment accompagne-t-on les personnes qui perdent leur emploi lors de la fermeture d'usines fossiles ? Il faut travailler au niveau de la base. L'OIT a adopté en 2015 des « lignes directrices pour la transition juste » pour garantir que la transition écologique soit une opportunité pour l'emploi et la justice sociale.



Il faut que la transition écologique soit une opportunité pour l'emploi et la justice sociale.

Mais les débats intellectuels ne suffiront pas : venir à une conférence comme celle d'aujourd'hui, c'est s'adresser à des personnes déjà convaincues. Or nous devons convaincre l'ensemble de la population de changer ses pratiques. Le film de ce matin (The Bill) est d'ailleurs une bonne façon de montrer les choses.

Nous devons être plus créatifs pour passer à l'échelle supérieure. Revoir notamment les systèmes éducatifs qui sont souvent à la traîne pour y intégrer le défi du changement climatique.

JUSTICE CLIMATIQUE : POINT DE VUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Jean Jouzel

Directeur de recherches, membre du GIEC et du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

LMS : Quels enjeux et perspectives de la justice climatique à l'échelle d'un pays vos travaux sur ce concept ont-ils mis en avant (en particulier pour la France) ?

Il y a un sujet montant qui est la judiciarisation d'actions liées au changement climatique, avec la multiplication des procès intentés par des ONG. Le second aspect, c'est le fait que le changement climatique accroît les inégalités entre pays riches et vulnérables mais aussi à l'intérieur des pays, y compris des pays riches. Pour la tempête Harvey aux USA par exemple, ce sont les populations pauvres qui étaient les moins bien préparées et avaient le moins de possibilités de pouvoir quitter la ville, alors que les couches aisées s'en sortent toujours. Il en a été de même pour les conséquences de l'ouragan Irma à St Martin.

Le rapport du CESE sur la justice climatique a mis en évidence un certain nombre d'enjeux : accorder un regard particulier aux plus démunis ; sécuriser l'accès aux ressources essentielles ; mettre des moyens dans la recherche en accordant une attention particulière aux caractéristiques territoriales (prendre en compte la spécificité



Le changement climatique accroît les inégalités entre pays riches et vulnérables mais aussi à l'intérieur des pays.

des territoires ultra-marins par exemple) ; accorder toute son importance au secteur de l'assurance.

LMS : Cette question soulève un défi pour les politiques publiques : au vu des enjeux très croisés du changement climatique, comment être sûr que les mesures prises n'auront pas d'impact négatif sur certaines populations ?

Une des recommandations du rapport du CESE est qu'un délégué interministériel ait un regard sur ces questions pour que tous les ministères soient impliqués.

NOTION DE BIENS COMMUNS

Gaël Giraud

Chef économiste de l'Agence française de développement (AFD)

LMS : En quoi le concept des "communs" peut-il être mobilisé pour évoquer la solidarité face aux enjeux du changement climatique?

L'ouvrage « Génocides tropicaux » de Mike Davis évoque les 50 millions de morts causés par des inondations et sécheresses cataclysmiques au Brésil, en Afrique, en Inde et en Chine à la fin du XIXème siècle (déclenchées par le phénomène climatique El Nino). Les politiques publiques avaient alors laissé faire : comment ne pas rééditer ce qui s'est produit à cette époque et dont aucun livre d'histoire ne parle?

Trois critères sont importants à prendre en compte :

- un plafond pour les activités afin de respecter les contraintes écologiques et de ne pas dilapider les ressources planétaires ;
- un plancher que constitue le respect des Droits de l'Homme ;
- entre le plafond et le plancher : le critère de qualité de vie.

Au fur et à mesure que le temps passe, le plafond descend (augmentation des contraintes écologiques) entraînant des tentations pour baisser le plancher. Il est donc important que des organisations comme l'OIT soient là pour faire respecter les droits de l'homme et elles devraient être plus écoutées. (Notons également que les mots démocratie et droits de l'homme ne figurent pas dans les ODD.)

Concernant les communs, il s'agit de la redécouverte du rapport le plus ancien que nous ayons à la propriété, par les économistes (dont Elinor Ostrom, Prix Nobel de l'économie en 2009). Les biens communs sont des ressources non gérées par la sphère marchande, dont la consommation n'est pas rivale et l'accès difficile à réguler (exemple des étangs avec poissons en Guinée, pour lesquels les paysans ont construit une institution de viabilité afin de gérer la consommation complexe de cette ressource en l'absence d'électricité permettant de conserver les poissons au frais). Ils se distinguent des biens privés (dont la consommation est rivale et l'accès peut être régulé : exemple de la bouteille d'eau) et des biens publics (dont la consommation est non rivale et dont l'accès ne peut être régulé : exemple du soleil). Il existe également la catégorie des biens tribaux, dont la consommation

**Quelles institutions
mettre en œuvre pour
préserver la vie, les
écosystèmes et les
ressources naturelles ?**

est non rivale mais dont l'accès peut être régulé (exemple de l'accès à un club d'échec).

Les évolutions institutionnelles actuelles peuvent être analysées au regard de ces quatre catégories. Or la privatisation des ressources conduit généralement à leur destruction (exemple de la pêche en eaux profondes). On ne peut par ailleurs pas tout transformer en biens publics : cela nécessiterait d'avoir un État mondial, dont l'existence n'est pas souhaitable. Il reste donc les catégories des biens communs ou des biens tribaux, catégories des communs les plus à même de préserver les ressources naturelles.

La fonction anthropologique du droit (développée par les travaux de l'anthropologue Alain Supiot) montre qu'on est passé d'une représentation de l'espace social très marquée par la sphère de l'État à un grand retour à la sphère privée, via le courant de privatisations. Il est temps de revenir sur ce mouvement, car la vie ne peut être une marchandise privée. Quelles institutions mettre en œuvre pour préserver la vie, les écosystèmes et les ressources naturelles ? On a tous en tête un imaginaire de modèle de transition décentralisé, mais les énergies renouvelables sont beaucoup plus intenses en capital que les énergies fossiles. Il reste alors deux solutions : l'autorité et la montée de l'extrême-droite, y compris un régime autoritaire centralisé pour assurer la transition énergétique. Ou alors, la promotion des communs. La Terre, le travail et la monnaie ne sont-ils pas des grands biens qui devraient être des communs ? C'est un projet politique d'avenir qui se dessine.

Présentation du projet « Energy observer » par le navigateur Victorien Erussard

Le navigateur Victorien Erussard se lance dans tour du monde des solutions innovantes pour la planète de 6 années (2017 à 2022) à travers 50 pays et ponctué de 101 escales, à bord du premier navire à hydrogène (un catamaran autonome, qui transforme l'eau de mer en hydrogène pour stocker l'énergie, possède 120 mètres carrés de panneaux solaires, des éoliennes, une aile de traction, des hélices...) Sont également présents à bord, des ingénieurs du CEA-Liten (Laboratoire d'Innovation pour les Technologies des Énergies nouvelles et les Nanomatériaux), des marins et l'explorateur-réalisateur Jérôme Delafosse, qui produira des documentaires.

La mission d'Energy Observer repose sur trois axes : Tester, éprouver et optimiser les technologies embarquées en milieu extrême pour permettre leur application en milieu terrestre ; Aller chercher les solutions durables, là où elles se trouvent et participer à leur déploiement ; Démontrer au grand public, aux collectivités locales et aux entreprises que la transition énergétique est possible.

Table ronde 2

Quelles pistes d'actions pour la solidarité climatique ?

COALITIONS ET COOPERATIONS

Medhin Fissah Mekonnen

Membre du ministère des finances de l'Éthiopie, représentante du V20 (The « Vulnerable Twenty » Group) club des pays les plus vulnérables au changement climatique.

LMS : Pouvez-vous nous présenter les objectifs du V20 et nous parler de l'un de ses groupes de travail sur la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des risques (« V20 Risk Pooling Mechanism »)?

Le V20, actuellement présidé par l'Éthiopie, regroupe les ministres des finances des 48 pays membres du « Climate vulnerable Forum » (CVF). Il s'agit de pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Pacifique qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique mais qui ont décidé de se mobiliser. Les objectifs du V20 sont de lever des fonds et de

limiter le réchauffement climatique à +1.5 ° en promouvant des actions efficaces. Récemment, un partenariat a été lancé pour la mise en place d'un mécanisme d'assurance par mutualisation des risques. Ce système d'assurance n'est qu'un des différents instruments mis en place par le V20. Il doit être complété notamment par le lobbying et la mobilisation d'investissements pour un développement résilient au changement climatique. Il est indispensable que les pays les plus riches et les plus puissants s'engagent aussi contre le changement climatique. Le changement climatique impacte tout le monde, et même si les plus pauvres souffrent davantage sur le court terme comme sur le long terme, les plus riches seront touchés aussi. Lutter contre le changement climatique implique l'engagement des riches et des pauvres.



Si les pays du V20, particulièrement vulnérables, se mobilisent contre le changement climatique, il est indispensable que les pays les plus puissants s'engagent aussi.

Brigitte Collet

Ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique, pour les énergies renouvelables et la prévention des risques climatiques

LMS : Pouvez-vous nous éclairer sur la genèse des CREWS (systèmes d'alerte précoce aux catastrophes du climat) et sur les objectifs de ce programme ?

En préambule, un point sur une des annonces faites hier lors du Sommet climat par la France pour l'adaptation : le financement va passer de 1 milliard/an à 1,5 milliards/an en 2020, soit une augmentation forte de 50 %, ce qui est à souligner. Le Président de la République a annoncé également la mise en place d'un site internet permettant de suivre précisément la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet et l'organisation d'événements réguliers de suivi dans un souci de transparence et de responsabilité.

Je partage l'approche de la solidarité climatique, fondée sur les droits de l'homme présentée par Mary Robinson. Le principe de solidarité climatique apparaît dans l'Accord de Paris et les négociations climat, souvent plus sous l'angle d'une justice Nord-Sud. Or il est important de le prendre dans toutes ses dimensions y compris dans la dimension de justice à l'intérieur de toutes les sociétés.

CREWS vise à répondre à une injustice fondamentale : la disparité des sensibilités aux risques. Il a pour objectifs d'aider les États insulaires en développement et les pays les moins avancés, en matière d'alerte météo et d'information à temps des populations. D'ici 2020, une quarantaine de pays devraient être assistés. La France a été à l'initiative et ses partenaires sont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les Pays-Bas, le Luxembourg et le Japon. Ce sont aussi trois organisations internationales qui coopèrent : l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale et le bureau des Nations Unies pour la stratégie de réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Il s'agit de renforcer la capacité des États nationaux, mais les populations locales sont également directement prises en compte, notamment les femmes. Celles-ci ont en effet un rôle à jouer dans la circulation de l'information et l'éducation.



CREWS vise à répondre à une injustice fondamentale : la disparité des sensibilités aux risques.

John Harding

Chef d'unité réduction de risques de catastrophes au bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR)

LMS : Quelles réalisations le programme CREWS a-t-il permis d'appuyer en termes de systèmes d'alertes?

Le nombre de décès liés aux catastrophes a diminué ces dix dernières années (même si cela n'est pas le cas dans les pays en développement), alors même que les risques ont augmenté. Cette diminution résulte de l'amélioration des systèmes d'information et d'alerte : aujourd'hui, nous comprenons mieux les risques météorologiques qui nécessitent des informations à la fois très locales et globales (échelle mondiale). Prévoir n'est cependant pas suffisant : il faut pouvoir communiquer les informations aux populations locales et les alerter à temps. CREWS est en effet un programme technologique mais aussi social et institutionnel. La coopération entre les équipes locales et les institutions fait partie intégrante du système. Une fois que la technologie a été mise en place, pour être efficace et utile, il faut relayer l'information auprès des citoyens (mise en place de balises...).



Prévoir n'est pas suffisant, il faut pouvoir alerter à temps les populations locales

CAPACITATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES :

Laurence Tommasino

Déléguée générale du Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES)

LMS : Comment procédez-vous pour faciliter la capacitation et le transfert des compétences auprès des populations vulnérables, concernant la prise en compte des enjeux climatiques ?

Le GERES est une ONG qui existe depuis 40 ans. L'objectif est double : améliorer les conditions de vie des populations et préserver l'environnement en allant vers une « sobriété choisie ». Le GERES a lancé le « mouvement solidarité climatique » en 2017 dont le principe est d'agir « ici », au Nord (pays riches) mais aussi « là-bas », au Sud (pays vulnérables). Agir « ici » signifie se donner les moyens tous ensemble d'entamer une vraie transition sociétale et énergétique, avec la puissance publique et les entreprises pour lutter notamment contre la précarité énergétique et aller plus loin vers de la sobriété choisie pour qu'un maximum de citoyens passent à l'action. Le GERES développe pour cela un outil digital qui sera bientôt communiqué et incitera chacun d'entre nous à adopter des bonnes pratiques en matière de consommations. Il permettra également de soutenir financièrement des actions dans les pays moins avancés développant avec les acteurs locaux des stratégies d'adaptation et de résilience qui les conduisent vers des trajectoires sobres en carbone.

Le GERES vise à améliorer les conditions de vie des populations et préserver l'environnement en allant vers une « sobriété choisie »

Par exemple, au Myanmar une action est menée sur la protection de la mangrove afin de nourrir la population et de protéger cet écosystème (performances énergétiques, foyers de cuisson améliorés).

Autre exemple, dans le cadre du projet « Territoires Collines 2040 » au Bénin, le GERES accompagne des élus et techniciens de cette zone pour intégrer le changement climatique dans leurs actions et leurs documents de planification locale.

Hélène Demaegdt

Présidente de la Fondation « Synergie Solaire, les énergies durables au service de l'Homme »

LMS : Comment fonctionne la fondation pour la sélection des projets ?

Synergie Solaire est une initiative née en 2010, suite à trois constats : l'accès à l'énergie et notamment l'énergie durable est nécessaire pour le développement économique ; les ONG

ont un besoin d'expertise et d'accès à l'électricité pour agir ; la constitution d'une filière Energies renouvelables en France, soulevant la question de la solidarité.

La fondation, qui compte 165 entreprises et 35 projets dans 15 pays est un outil de coopération et de solidarité, qui s'appuie sur les entreprises de la filière. Son action se traduit par un apport sur le terrain de matériel de pointe, de technologies innovantes et non du recyclage de vieilles technologies.



La fondation Synergie Solaire est un outil de coopération et de solidarité, qui s'appuie sur les entreprises de la filière des énergies renouvelables.

La fondation Synergie Solaire soutient par exemple un projet éthiopien d'électrification d'un village à Kromi, via l'ONG française « Blue energy » et en partenariat avec l'ONG locale MCMDO – Mothers and Children Multisectoral Development Organization. C'est un mix énergétique qui est apporté pour répondre aux besoins identifiés avec la population locale : accès à l'électricité avec l'installation d'un « kiosque solaire » proposant des services électriques : recharge de téléphone, production de froid pour la conservation des aliments et la vente de boissons fraîches (utiles pour l'activité touristique également), éclairage public autour du kiosque ; cuisson efficace avec la mise en place d'un bio-digesteur communautaire qui permet la production de biogaz et d'engrais biologique et expérimentation de la cuisson solaire : four solaire et chauffe-eau solaire pour économiser le combustible en préchauffant l'eau.

FINANCEMENT

Géraldine Lacroix

Directrice du département économie et cohésion sociale à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), fonds Novess

LMS : Comment le Fonds NOVESS participe-t-il à la solidarité climatique ?

La transition écologique et solidaire fait partie des priorités de la CDC. À ce titre, celle-ci investit dans les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles) qui sont actives dans le secteur de la transition écologique et respectent le partage de la valeur principalement réinvestie dans l'activité et la réponse aux besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. La CDC a investi par exemple dans Terre de liens, qui met du foncier à disposition des agriculteurs qui veulent se convertir notamment dans l'agriculture biologique. Elle a investi également dans Enercoop, premier producteur coopératif d'électricité 100 % renouvelable en France. Le fonds NOVESS est un fond de 60 M€ (qui a vocation à atteindre 100 M€ dans les prochains mois), monté il y a un an avec la BNP, le Crédit coopératif, l'IRCANTEC et les mutuelles. Ces investisseurs publics-privés ont été réunis pour apporter



La Caisse des dépôts et consignation investit dans les entreprises actives dans le secteur de la transition écologique et solidaire.

des fonds propres pour des investissements à moyen ou long terme. La CDC a par exemple investi dans l'entreprise Moulinot : celle-ci traite des biodéchets issus de la restauration, à proximité des points de collecte et propose des parcours d'insertion ; le compost produit est par ailleurs destiné aux terres des agriculteurs locaux. Le fonds NOVES répond à des projets d'associations ou d'entreprises ayant besoin d'investissement pour passer en phase d'accélération (100 à 500 K€) ou de plus grande envergure (investissements compris entre 1 M€ et 5 M€) pour un changement d'échelle.

La CDC est également engagée dans d'autres initiatives. Elle travaille actuellement à une offre agro-écologique ciblant des financements en direction de projets de l'agriculture urbaine, l'agriculture locale et biologique et l'agro-écologie. Une autre initiative sera déployée en 2018 : des projets de production d'énergies renouvelables portés par des collectifs de citoyens, car la transition écologique et solidaire se fait avant tout au plus près des territoires et par les citoyens.

Conclusion

Muhamad Yunus

Prix Nobel de la Paix 2006

LMS : Vous avez développé avec succès le premier programme de micro crédit et soutenez le concept de social business afin de résoudre les grands problèmes de santé et d'environnement. Pouvez-vous nous dire en quoi ils contribuent à la solidarité climatique ?

Le Bangladesh est en première ligne face aux effets du changement climatique et des catastrophes écologiques. Cette dégradation des conditions de vie dans un pays parmi les plus densément peuplés, entraîne d'ores et déjà des migrations de population, notamment les plus pauvres. Dans ce contexte, le microcrédit apparaît comme un moyen de permettre aux populations défavorisées, et notamment les femmes, de rester.

La pauvreté n'est pas créée par les pauvres mais par le système et les institutions que nous avons mis en place, notamment dans le secteur de la finance. La finance devrait être l'oxygène économique qui permet aux individus d'entreprendre, de devenir des citoyens actifs et productifs. La microfinance n'a pas pour objectif de gagner de l'argent mais d'être au service des gens en leur permettant d'être productifs et de pouvoir développer leur activité au-delà de l'échelle locale.

En parallèle de la Grameen Bank, l'initiative Grameen Shakti commercialise des dispositifs domestiques de production d'énergie solaire dans les villages bangladais (2 millions de foyers équipés). Cet accès à l'électricité permet non seulement d'avoir de la lumière mais surtout d'être connecté au monde et non plus dépendant des énergies fossiles.

La finance devrait être l'oxygène économique qui permet aux individus d'entreprendre, de devenir des citoyens actifs et productifs.

La plupart des personnes, et en particulier les femmes, empruntant à la Grameen Bank sont illettrées. La scolarisation de leurs enfants est donc encouragée, notamment à travers des prêts étudiants. Pour autant, une fois diplômés, ils ne parviennent pas forcément à trouver un emploi et s'interrogent sur l'intérêt de ces années d'études. L'enjeu est alors pour eux de se projeter comme des créateurs d'emploi et non plus comme des chercheurs d'emploi. À ce titre, l'exemple de leurs parents ayant pu devenir entrepreneurs des années auparavant grâce à la microfinance est inspirant et la Grameen Bank appuie leurs projets.

La pauvreté est devenue un danger pour l'environnement car la priorité des populations pauvres est leur propre survie immédiate et non celle de la planète. La couverture forestière bangladaise est passée de 25 % dans les années 80 à moins de 2 % aujourd'hui, principalement transformée en charbon. La déforestation est étroitement liée à la hausse de la pression démographique, à la pauvreté et aux migrations de population qu'elles induisent. Par ailleurs, les grandes compagnies contribuent également à cette destruction de la forêt.

La richesse mondiale est de plus en plus concentrée entre les mains de quelques-uns, dans quelques pays, et la situation continue d'empirer. Aujourd'hui huit personnes sur la planète détiennent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Ce monde est non seulement injuste mais aussi obscène.



Nous ne pouvons pas protéger la planète sans assurer l'accès de tous à une part de la prospérité mondiale.

Nous ne pouvons pas protéger la planète sans assurer l'accès de tous à une part de la prospérité mondiale. Pour sauver le monde nous devons revenir à des fondamentaux. L'économie sociale et solidaire peut apporter des solutions, en particulier dans le secteur des déchets (exemple du recyclage du plastique et des pneus). Il faut repenser complètement le système pour aller vers l'économie circulaire et assurer un partage des richesses. Nous devons passer d'une économie basée sur l'avidité à une société fondée sur l'humanité et l'empathie.

LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE

Un enjeu national et international à la croisée de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable

Conférence organisée le 13 décembre 2017 par le Commissariat général au Développement durable, Ministère de la Transition écologique et solidaire, dans le cadre du One Planet Summit.

Vidéo de l'évènement : <https://www.dailymotion.com/video/x6byuud>